# NOTICE DESCRIPTIVE DE LA ZONE DE MOUILLAGES DE

## L'ANSE DE TOCQUEBOEUF

Etabli en application de l'article R.2124-41 du code général de la propriétédes personnes publiques

## **FERMANVILLE**

### 1 Situation de la zone de mouillages de "L'Anse de Tocqueboeuf"

Cette zone est située entre Roche blanche et la Pointe de la Loge.

Cette anse naturelle ouverte au nord est délimitée à l'ouest et au nord Est par des rochers. Au Sud, coté terre, se trouve une plage à forte inclinaison constituée de sable.

Les 12 mouillages fixes se situent dans la partie basse et plate de la zone, à l'abri des rochers qui l'encadrent. La grande majorité des bateaux reste à flots y compris durant les grandes marées.

#### Accès à la zone.

L'accès à la zone se fait au port Pignot, se trouvant dans le prolongement de la route Inglemare vers la SNSM de Fermanville.

Le stationnement des véhicules se fait sur un terre-plein situé en bord de plage. Pour l'instant un parc à annexes est déjà prévu.

Les annexes, identifiées au nom et numéro d'immatriculation du bateau correspondant, sont parquées dans un endroit réservé hors du domaine public maritime.

#### Chenal d'accès.

Sans objet.

On accède simplement à la zone de mouillages par l'ouverture naturelle côté large en évitant les différents rochers.

Le stationnement des véhicules se fait dans le chemin menant à la plage.

## 2 LES « VA ET VIENT »

Il n'existe plus actuellement de va et vient

### **Historique**

C'est une pratique ancestrale, puisqu'utilisée depuis des siècles par les pêcheurs professionnels – (pour le plus récent – 8 professionnels exerçaient avant la dernière guerre -)

Ils ne pouvaient embarquer sur leur barque (Doris) de pêche mouillée dans l'anse que par ce moyen.



Cela existait aussi dans d'autres secteurs du Nord Cotentin comme Réthoville, Néville ou encore Gatteville.

Les autres installations sont utilisées par les plaisanciers.

## 3 Les mouillage fixes.

Les postes de mouillage sont disposés en quinconce, espacés de manière à éviter qu'ils se heurtent sous l'effet des vents et des courants, en fonction de la configuration des lieux et de la nature du fond composé de roches, cailloux, graviers et sable.

La zone de mouillages comporte un mouillage de secours.

Les aménagements sont constitués de 12 postes de mouillage numérotés de 1 à 12, chacun composé de:

- soit d'un bloc de béton (pour les mouillages les plus récents) ou d'un rocher naturel (pour les anciens).
- 4 m à 6m de chaîne fixe en acier de gros maillage sur le bloc prolongé jusqu'à la bouée par une chaîne de diamètre inférieur ou d'un cordage nylon d'une longueur variant entre 4 et 8 mètres selon les endroits et la taille des bateaux.
- une bouée blanche diamètre 400 mm ou plus marquée au nom et numéro d'immatriculation du bateau.
- Un bout d'environ 4 mètres relie la bouée au point d'amarrage du bateau.

L'achat, l'installation et l'entretien sont à la charge de l'usager. Tout remplacement de mouillage devra être conforme à la description ci-dessous.

La zone de mouillages aménagée depuis de nombreuses années ne fera l'objet d'aucune modification.

Configuration des lieux et de la nature du fond : composé de roches, cailloux, graviers et sable.

La zone de mouillages comporte un mouillage de secours.

## SCHEMA D'INSTALLATION D'UN MOUILLAGE



